

**Procès-verbal de la Réunion du 30 novembre 2021 de la Commission
de formation des arbitres de Bruxelles-Brabant Wallon**

La réunion se tient en vidéoconférence et débute à 20h00.

Présents : MM. Masslow S. (Président), Javaux S. (Convocateur), Van Geyte C. (Secrétaire), Monsieur O. (Pdt CP/BBw), Culot C., Lahaye O., Lamy Y.

Absents/Excusés : MM. Andreu J., Carlier M., Magerat A., Robas A. (Relation CP), Schelkens F.

1. Discipline.

- Masslow S. présente la situation concernant le non-respect par certains arbitres de l'article PC15 du ROI (*Droits et Devoirs des arbitres*) rappelé lors de l'AS du 06.09.2021.
- A savoir principalement :
 - L'arrivée sur place, 30 minutes avant l'heure fixée de la rencontre en jeunes et séniors, sauf pour la P1 qui est fixée à 45 minutes.
 - L'attitude (savoir être) vis à vis des joueurs, des dirigeants, des collègues.
 - L'article PC17 (*arbitre modifiant la/les convocations*).
- Il rappelle l'article PA74 (Attributions) et PA74bis (Modalités en matière de procédure administrative).
 - CP : sanctions administratives.
 - CFA : sanctions sportives.

2. Analyse des cas et décisions.

- Arbitre A.J.
 - Retards, comportement, échecs au test physique
 - Sanction sportive : déclassification en division P2, rencontres jeunes régionaux limitées à la catégorie U16.
- Arbitre A.M.
 - Retards, absences, comportement, attitude lors de rencontres.
 - Sanction sportive : déclassification en division P2.
- Arbitre A.S.
 - Comportement, déclarations publiques (réseaux sociaux) vis à vis de la CFA et de ses membres.
 - Déconvocations intempestives, absences pour matchs hors classification.
 - Sanction sportive : déclassification en division P2.
 - Sanction administrative : dossier transmis au CP/BBw.

- Arbitre D.C.
 - Comportement, retards/absences.
 - Envoi d'un courriel d'avertissement.
- Arbitre E.A.
 - Nombreux retards.
 - Envoi d'un courriel d'avertissement.
- Arbitre L.L.
 - Malgré l'interdiction de la CFA et de nombreux avertissements, il continue à officier en province de Namur.
 - Dossier transmis au CP/BBw.
- Arbitre T.F.
 - Il a été auditionné en présence de membres du CP/BBw concernant son comportement (critiques de collègues, de membres de la CFA/BBw), ses manquements (application du Code de jeu, mécanique d'arbitrage).
 - Sanction sportive : déclassification en division P2.

3. Conclusions.

- Un mail de rappel des procédures d'avant-rencontre avec les timings à respecter sera envoyé à tous les arbitres.
- Un courriel identique sera envoyé aux clubs via le CP/BBw.

4. Divers.

- Désignations.
 - Contrôle plus strict des appels d'offres afin d'éviter un "arbitrage à la carte".
 - Les candidats-arbitres 2021 (cours Braine l'Alleud) seront désignés de préférence avec un arbitre "parrain". Ils pourront être désignés par paire dans les divisions U14.

La séance est levée à 22h00.

Pour la CFA/BBw
Van Geyte Corentin